



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**N°2020/10**

**Chapitre 7.1 Finances locales - Divers**

**Objet : Convention d'actions et de moyens**

L'an deux mille vingt, le 11 mars, à 10h00, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux de la capitainerie du lac, siège de la collectivité, sous la présidence de Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 11 mars 2020

Date de convocation :  
Le 2 mars 2020

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire :24  
(32 voix)  
En exercice : 24 (32 voix)  
Membres présents : 18 ( 22  
voix)

Membres présents  
Vote(s) pour 22  
Vote(s) contre 0  
Abstention(s) 0

Secrétaire de séance :  
Mlle Jessica GUIARD  
Auxiliaire de secrétaire de  
séance :  
M. Christophe PIANA

Etaient Présents :

**M. Victor BERENGUEL**, Président ; **M. Jean CONREAUX**, Vice Président ; **M. Yvan BOUGUYON** (Suppléant de M. Jean FERRON) ; **M. Jean BERNARD**, Rapporteur du Budget, **Mme Agnes PIGNATEL** secrétaire du Bureau, **M. Patrick PERNIN** membre du bureau, **M. Roger MASSE** membre du bureau, **M. Marc AUDIER**, Conseiller syndical, **M. Christian DURAND**, Conseiller Syndical, **M. Bernard FANTI** conseiller Syndical Suppléant Mme Valérie GRENARD, **M. Jacques GASQUET** Conseiller syndical suppléant M. Raymond HONORE, **M. Robert FRAYSSINES** Conseiller Syndical, **M. Pierre VOLLAIRE**, Conseiller Syndical, **M. Georges GAMBAUDO**, Conseiller Syndical ; **M. Jean-Michel TRON**, Conseiller Syndical, **M. Daniel MILLION-ROUSSEAU** conseiller Syndical suppléant de Jean-Michel PAYOT, **Mme Carole CHAUVET** conseillère Syndicale, **M. Joël BONNAFFOUX** conseiller Syndical

Etaient représentés et excusés :

M. Jean FERRON par M. Yvan BOUGUYON, Mme Valérie GRENARD par M. Bernard FANTI, M. Raymond HONORE par M. Jacques GASQUET, M. Jean-Michel PAYOT par M. Daniel MILLION-ROUSSEAU

Avait donné pouvoir :

M. Marc VIOSSAT, Pouvoir à Carole CHAUVET

Etaient Excusés : Mme Sophie VAGINAY, Mme Ginette MOSTACHI, Mme Valérie ROSSI

Etaient invités et présents :

M. Christophe THIEBAULT, SPPSP , M. Thierry ALLAMANNO CDV 05

### Exposé des motifs :

Le S.M.A.D.E.S.E.P. a tissé avec le concessionnaire EDF un partenariat étroit, s'étant notamment concrétisé par un soutien d'EDF aux actions d'intérêts partagés depuis l'année 2008. L'importance de cette aide stratégique, au service d'opérations communes, a conduit à formaliser ce soutien dans le cadre d'une convention d'actions et de moyens telle qu'élaborée par période trisannuelle depuis 2015.

Alors que le S.M.A.D.E.S.E.P. et EDF prévoient de modifier la convention « cadre » d'occupation du domaine public avec l'Etat, le Président suggère d'aborder également la question du renouvellement de ce partenariat financier, véritablement essentiel pour soutenir l'aménagement public de la retenue au moment où le S.M.A.D.E.S.E.P. pourrait connaître à l'avenir des difficultés pour maintenir dans cet objectif des montants d'autofinancement suffisants.

Il sollicite à cet effet le soutien du comité syndical pour lui permettre de reconduire cette convention bilatérale, en maintenant globalement les priorités conjointement identifiées par les partenaires depuis plusieurs années (adaptation des équipements et aménagements nautiques au

marnage, lutte contre les vents de sable, communication et gestion des données, sécurité de la retenue...).

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

**VU :**

- L'arrêté interpréfectoral n°05-2019-05-13-004 du 13 mai 2019 portant modification des statuts du S.M.A.D.E.S.E.P. ;
- La convention souscrite ...

**CONSIDERANT :**

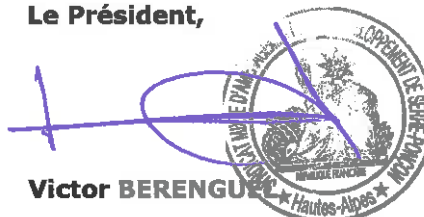
- La proposition du cahier des charges formulée par le laboratoire IMBE de l'Université Aix Marseille, annexée à la présente délibération,
- Que chacun s'accorde sur l'intérêt de mieux connaître sur le plan scientifique l'évolution trophique de la retenue hydroélectrique de Serre-Ponçon,
- La large phase de consultation menée par le Syndicat avec ses partenaires institutionnels et techniques et notamment avec l'Agence Française pour la Biodiversité,
- Les commissions extra-syndicales « Observatoire du lac » des 28 juin 2018, 29 janvier 2019 et 18 décembre 2019 qui ont approuvé le cahier des charges de ladite étude,
- La proposition d'étude complémentaire suggérée par la Fédération départementale de pêche des Hautes-Alpes,

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 11 mars 2020 :**

- **INVITE** le Président à négocier avec EDF la mise en œuvre d'une convention d'actions et de moyens similaire à celle préexistante,
- **L'AURORISE**, en cas de négociation favorable, à la signer et à la mettre en œuvre.

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme

**Le Président,**



**Victor BERENGUE**

